



Nyxoah Annonce la Clôture de l'Offre

Juin 10, 2026

INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

Nyxoah Annonce la Clôture de l'Offre

Mont-Saint-Guibert, Belgique – 10 juin 2026, 22h05 CET / 16h05 ET - Nyxoah SA (Euronext Brussels/Nasdaq : NYXH) (« Nyxoah » ou la « Société »), une société de technologie médicale dédiée au développement de solutions innovantes pour le traitement de l'Apnée Obstructive du Sommeil (AOS), a annoncé aujourd'hui la clôture de son offre publique annoncée précédemment souscrite aux États-Unis, qui incluait des actions vendues dans le cadre d'une offre privée à certains investisseurs qualifiés ou institutionnels en dehors des États-Unis, y compris au sein de l'Union européenne, de 55.232.558 actions ordinaires au prix d'offre de 1,72 \$ (1,48 EUR) par action, avant les réductions et les commissions de souscription. Le produit brut de l'offre public, avant déduction des réductions et commissions de souscription et des autres frais d'offre payables par Nyxoah, est d'environ 95 millions \$ (approximativement 81,9 millions EUR).

Nyxoah a l'intention d'utiliser le produit net de l'offre (i) pour le développement des activités de commercialisation aux États-Unis ; (ii) pour continuer à financer les activités de recherche et développement liées aux mises à niveau du système Genio, à la reconception de ses produits en vue de leur industrialisation et à des initiatives de réduction des coûts, et pour continuer à construire un pipeline de nouvelles technologies et explorer les opportunités de collaboration potentielles dans le domaine de la surveillance et du diagnostic d'AOS ; (iii) pour accélérer la commercialisation du système Genio sur ses marchés cibles initiaux en dehors des États-Unis, pour continuer à collecter des données cliniques et de soutenir des projets de recherche clinique à l'initiative des médecins relatifs aux traitements des patients atteints de l'AOS ; et (iv) à d'autres fins sociales générales, y compris, mais sans s'y limiter, le fonds de roulement, le remboursement de financements par emprunt, les dépenses en capital, les investissements, les acquisitions, si la Société choisit d'en poursuivre, et les collaborations. Au deuxième trimestre 2026, Nyxoah prévoit de prélever 13,8 millions EUR sur la deuxième tranche du prêt accordé à la Société par la Banque Européenne d'Investissement.

BofA Securities a agi en tant que *lead bookrunner* pour l'offre. Bank Degroof Petercam SA/NV a agi en tant que *bookrunner* additionnel, et B. Riley Securities a agi en tant que co-manager pour l'offre.

L'offre publique aux États-Unis a été réalisée en vertu d'une déclaration d'enregistrement préalable sur le formulaire F-3 (dossier n° 333-285982) qui a été déposée par Nyxoah auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la "SEC") et qui est entrée en vigueur le 1 avril 2025. Des copies du supplément au prospectus final et du prospectus d'accompagnement relatif à et décrivant les termes de l'offre, sont disponibles sur le site web de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Par ailleurs, des copies du supplément au prospectus final et du prospectus d'accompagnement relatif à l'offre, lorsqu'elles seront disponibles, peuvent être obtenues en contactant : BofA Securities, au 201 North Tryon Street, NC1-022-02-25, Charlotte, NC 28255-0001, attention : Prospectus Department, par e-mail à dg.prospectus_requests@bofa.com ou par téléphone au 1-800-294-1322.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres, et il n'y aura pas de vente de ces titres dans un État ou une autre juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel État ou d'une telle autre juridiction.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (tel que modifié, le "Règlement Prospectus de l'UE") et n'a été approuvé par aucune autorité réglementaire dans aucune juridiction. L'offre mentionnée dans le présent communiqué n'a pas fait l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers (la "FSMA"). La Société a déposé auprès de la FSMA un document d'information relatif à l'admission à la cotation et à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext à Bruxelles de 55.232.558 nouvelles actions ordinaires, conformément à l'article 1(5)(ba)(iii) et l'Annexe IX du Règlement Prospectus de l'UE. Le document d'information a été établi en anglais et a été rendu disponible via le lien suivant : <https://investors.nyxoah.com/financials>. Dans quelconque état membre de l'Espace économique européen (les "Etats Membres"), ce communiqué est exclusivement adressé à et destiné aux investisseurs qualifiés de cet Etat Membre au sens du Règlement Prospectus de l'UE.

À propos de Nyxoah

Nyxoah opère dans le secteur des technologies médicales. Elle se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions innovantes destinées à traiter l'AOS. La principale solution de Nyxoah est le système Genio, une thérapie de neurostimulation du nerf hypoglosse sans sonde et sans batterie qui a reçu le marquage CE, centrée sur le patient et destinée à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS), le trouble respiratoire du sommeil le plus courant au monde. Ce dernier est associé à un risque accru de mortalité et des comorbidités, dont les maladies cardiovasculaires. La vision de Nyxoah est que les patients souffrant de SAOS doivent pouvoir profiter de nuits réparatrices et vivre pleinement leur vie.

À la suite de la finalisation probante de l'étude BLAST OSA, le système Genio a reçu le marquage européen CE en 2019. Nyxoah a réalisé avec succès deux IPO : l'une sur Euronext Bruxelles en septembre 2020 et l'autre sur le NASDAQ en juillet 2021. Grâce aux résultats positifs de l'étude BETTER SLEEP, Nyxoah a reçu le marquage CE pour l'extension de ses indications thérapeutiques aux patients souffrant de collapsus concentrique complet (CCC), pour lesquels les thérapies concurrentes sont actuellement contre-indiquées. En outre, la Société a annoncé les résultats positifs de l'étude pivot DREAM IDE et l'obtention de l'autorisation de la FDA pour un sous-groupe de patients adultes atteints d'AOS modérée à sévère avec un IAH supérieur ou égal à 15 et inférieur ou égal à 65.

Attention – Marquage CE depuis 2019. Approuvé par la FDA en août 2025 en tant que dispositif disponible uniquement sur prescription médicale.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, qui sont faites conformément aux dispositions de la sphère de sécurité du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Toutes les déclarations qui ne sont pas des déclarations de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme, des déclarations prévisionnelles. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par des mots tels que "s'attend à", "potentiel", "pourrait" ou des expressions similaires destinées à identifier les déclarations prospectives, bien que toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas ces mots d'identification. Les déclarations prospectives reflètent les attentes actuelles de la Société ou, le cas échéant, de ses administrateurs ou de sa direction concernant le système Genio ; les études cliniques prévues et en cours sur le système Genio ; les avantages potentiels du système Genio ; les objectifs de Nyxoah en matière de développement, de parcours réglementaire et d'utilisation potentielle du système Genio ; la stratégie de commercialisation de la société et son entrée sur le marché américain ; les résultats d'exploitation, la situation financière, la liquidité, les performances, les perspectives, la croissance et les stratégies; et les informations relatives à l'offre, le produit escompté de l'offre et son affectation. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent un certain nombre de risques, d'incertitudes, d'hypothèses et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes, hypothèses et facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. En outre, ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques et incertitudes énoncés dans la section « Facteurs de risque » du rapport annuel de la société sur le formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, déposé auprès de la SEC le 26 mars 2026, et dans les rapports ultérieurs que la Société dépose auprès de la SEC. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les changements dans la demande, la concurrence et la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de toute évolution prévue. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne constituent pas des garanties de performances futures et ne doivent pas être interprétées comme une indication que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. En outre, même si les résultats ou développements réels sont conformes aux déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse, ces résultats ou développements ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats ou développements futurs. Aucune déclaration ni garantie n'est faite quant à l'exactitude ou à l'équité de ces déclarations prospectives. Par conséquent, la Société décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou des révisions des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse à la suite d'un changement dans les attentes ou d'un changement dans les événements, les conditions, les hypothèses ou les circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées, sauf si la loi ou la réglementation l'exige expressément. Ni la Société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni aucun des dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces déclarations prospectives sont exemptes d'erreurs, et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas vous fier indûment aux déclarations prospectives, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.

Contacts :

Nyxoah

John Landry, CFO

IR@nyxoah.com

Rémi Renard, Head of Investor Relations & Corporate Communication

IR@nyxoah.com

Pièce jointe

- [FRENCH_Financing Closing Press Release](#)